

DÉCRET SUR LE MINISTÈRE ET LA VIE DES PRÊTRES

Chapitre II. Le ministère des prêtres II. Relations des prêtres avec les autres

(Vie des prêtres avec les laïcs)

9 Le sacrement de l'Ordre confère aux *prêtres* de la Nouvelle Alliance une fonction éminente et indispensable dans et pour le peuple de Dieu, celle de **pères** et de **docteurs**. Cependant, **avec tous les chrétiens**, ils sont **des disciples du Seigneur**, que la grâce de l'appel de Dieu a fait participer à son royaume. **Au milieu de tous les baptisés**, les prêtres sont **des frères parmi leurs frères**, membres de l'unique *Corps du Christ* dont la *construction* a été confiée à tous.

A la tête de la communauté, les prêtres doivent donc faire en sorte de ne pas *rechercher leurs propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ*, en unissant leurs efforts à ceux des laïcs chrétiens, et en se conduisant avec eux à la manière du Maître : parmi les hommes, celui-ci "*n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude*"(Mat.20, 28). Les prêtres ont à reconnaître sincèrement et à faire progresser la dignité des laïcs et leur rôle propre dans la mission de l'Eglise. Ils doivent respecter loyalement la juste liberté à laquelle tous ont droit dans la cité terrestre. Ils doivent écouter volontiers les laïcs, tenir compte fraternellement de leurs désirs, reconnaître leurs expériences et leur compétence dans les différents domaines de l'activité humaine, pour pouvoir avec eux lire les signes des temps. *Eprouvant les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu ils découvriront et discernent* dans la foi les charismes des laïcs sous toutes leurs formes, des plus modestes aux plus élevées, ils les reconnaîtront avec joie et les développeront avec ardeur. Parmi ces dons qu'on trouve en abondance chez les chrétiens, l'attrait d'un bon nombre pour une vie spirituelle plus profonde mérite une attention spéciale. Il faut également avoir assez de confiance dans les laïcs pour leur remettre des charges au service de l'Eglise, leur laissant la liberté et la marge d'action, bien plus, en les invitant, quand l'occasion se présente, à prendre d'eux-mêmes des initiatives.

Bref, les prêtres sont placés **au milieu des laïcs** pour les conduire tous à l'unité dans l'amour "*s'aimant les uns les autres d'un amour fraternel, rivalisant d'égards entre eux*" (Rom.12, 10). Ils ont donc à rapprocher les mentalités différentes, de telle manière que personne ne se sente étranger dans la communauté des chrétiens. Ils sont défenseurs du bien commun, dont ils ont la charge au nom de l'évêque, et en même temps témoins courageux de la vérité, pour que les chrétiens ne soient pas *emportés à tout vent de doctrine*. Ils sont spécialement responsables de ceux qui ont abandonné la pratique des sacrements, voire même la foi, et ils n'omettront pas d'aller vers eux comme de **bons pasteurs**.

Attentifs aux prescriptions sur l'œcuménisme, ils n'oublieront pas les frères qui ne partagent pas avec nous la pleine communion de l'Eglise.

Enfin, ils sauront qu'ils sont chargés de tous ceux qui ne reconnaissent pas le Christ comme leur Sauveur.

Mais, de leur côté, les chrétiens doivent être conscients de leurs devoirs envers les prêtres, entourer d'un amour filial ceux qui sont leurs pasteurs et leurs pères, partager leurs soucis, les aider autant que possible par leur prière et leur action : ainsi les prêtres seront mieux en mesure de surmonter les difficultés et d'accomplir leur tâche avec fruit.

Commentaires

* Ce numéro 9 traite des relations entre prêtres et laïcs. Il termine la deuxième partie du chapitre II de *Presbyterorum Ordinis* sur « *les relations des prêtres avec les autres* ». Il repose sur le chapitre 2 de la constitution sur l'Eglise, *Lumen Gentium*, intitulé « *le peuple de Dieu* ».

* Le texte insiste pour dire que les prêtres sont, avec tous les chrétiens, des disciples du Seigneur et, au milieu de tous les baptisés, des frères parmi leurs frères. Ce qui n'enlève rien à leur rôle spécifique de pères, de docteurs, de guides, de serviteurs à l'image du Christ, de bons pasteurs : le texte dit même que cette charge (*munus*) est indispensable (*necessarium*) dans et pour le peuple de Dieu.

* Le service accompli par les prêtres est multiple : écouter les laïcs, reconnaître leur compétence, lire avec eux les signes des temps, discerner et développer leurs charismes, leur donner des responsabilités, les laisser prendre des initiatives, les conduire à l'unité. Mais leur service ne se réduit pas aux fidèles du Christ, ils ont aussi une mission précise auprès des « frères qui ne partagent pas avec nous la pleine communion de l'Eglise » (le texte ne parle pas de frères séparés) et de « tous ceux qui ne reconnaissent pas le Christ comme leur Sauveur ».

* Les chrétiens, pour leur part, doivent partager les soucis de leurs pasteurs et les aider par la prière et l'action. Ce dernier paragraphe, très bref, renvoie à des développements qui se trouvent dans tout le chapitre 4 de *Lumen Gentium* et dans le décret sur l'apostolat des laïcs (n° 24). Il met bien en valeur la réciprocité de nos devoirs, les uns envers les autres.

Question pour un partage

* Repérer les mots qui précisent la responsabilité particulière des prêtres.

* Découvrir ce qui est dit des laïcs (aspirations, responsabilités) dans ce numéro.